

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin

Service stratégie régionale du développement durable
Unité Autorité Environnementale

Nos réf. : F07413D0155

Affaire suivie par Valérie DUBOURG

valerie.dubourg@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 05 55 12 96 06 – Fax : 05 55 34 66 45

Courriel : ae.srdd.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr

Limoges, le 30 Septembre 2013

Le Préfet de la Haute-Vienne,

à

Monsieur le Maire
1, place de la république
87290 CHATEAUPONSAC

Objet : Accusé de réception par l'Autorité Environnementale de la demande d'examen au « cas par cas » du Schéma d'assainissement des eaux usées de la commune de Chateauponsac

En application des articles L122-4 et R122-18 du code de l'Environnement, vous m'avez transmis pour examen le dossier suivant :

Nom du maître d'ouvrage : Commune de Chateauponsac

Nature du document : Schéma d'assainissement des eaux usées

Type de procédure : révision..

Son numéro d'enregistrement est le : F07413D0155

Par le présent courrier, j'en accuse officiellement réception le **25/09/2013**. En tant qu'autorité environnementale, il m'appartient de vous adresser une décision dans un délai de **2 mois**, soit avant le **25/11/2013**.

Au-delà de ce délai, l'absence de réponse de ma part vaudra décision implicite rendant obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale.

La décision ou la mention du caractère tacite de la décision sera publiée sur le site de la préfecture de la Haute-Vienne ainsi que sur le site internet de la DREAL Limousin.

Pour le Préfet de la Haute-Vienne,
Le DREAL
Par subdélégation,



Valérie DUBOURG

Copie à : DREAL/SRDD/UAe
DDT 87
Préfecture de la Haute-Vienne



Certificat n° 42202
Certificat n° 42203